

Budget & Finances

Le fil rouge transversal à toutes les actions que nous avons pu mettre en œuvre reste le budget de la commune et ses capacités financières. Ce volet est capital et justifie à nos yeux cette double page. Loin des interprétations superficielles, elle a pour but de vous informer le plus clairement et le plus objectivement possible sur la situation financière de la commune et de vous permettre de vous faire une opinion personnelle.

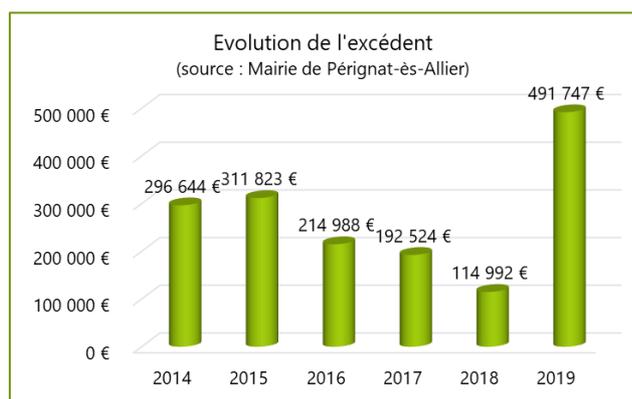
Comme nous l'avons déjà évoqué, les baisses de dotations conjuguées aux augmentations du coût de la vie et des charges de fonctionnement, ont eu un impact très important sur le déroulement de ce mandat. Nous avons mobilisé beaucoup de temps et d'énergie pour trouver des solutions opérationnelles à ces réductions qui représentent plus de 300.000 € sur six ans (46.000€ de DGF* en moins à partir de 2018). C'est Colette Henrion, notre adjointe aux finances, qui, avec son expérience, sa connaissance fine de la comptabilité publique et sa détermination sans faille, a travaillé sans relâche au difficile exercice d'arbitrage budgétaire et au suivi de son exécution. Cet exercice ingrat, souvent peu visible, nous a permis de trouver

un nouvel équilibre tout en essayant de maintenir le niveau des investissements et la qualité des services. Le soutien apporté à la vie associative par les équipements communaux, notamment la salle de sports, la qualité de l'accueil offert par le centre de loisirs, l'école, la MARPA ou l'Ecopôle placent Pérignat à un très bon niveau au regard du cadre de vie offert à ses habitants. Cela étant dit, cette politique a un coût qu'il ne faut pas ignorer et que nous assumons avec la vigilance que demande cet engagement. En témoignent les principaux ratios que sont l'endettement et la masse salariale, lesquels nous placent dans la moyenne des communes de la même strate, tout en ayant ce bon niveau de services.

✓ Le budget :

Fonctionnement et investissement sont les deux parties essentielles d'un budget.

Le premier sert à financer les dépenses courantes, le deuxième la réalisation des projets avec l'excédent de fonctionnement (somme des recettes desquelles sont retirées les charges), les subventions et les emprunts.



✓ L'excédent :

Malgré les baisses de DGF, et les augmentations de charges, nous avons pu continuer à dégager un excédent de financement pour assurer le remboursement et maintenir un minimum d'investissement acceptable.

✓ Les recettes :

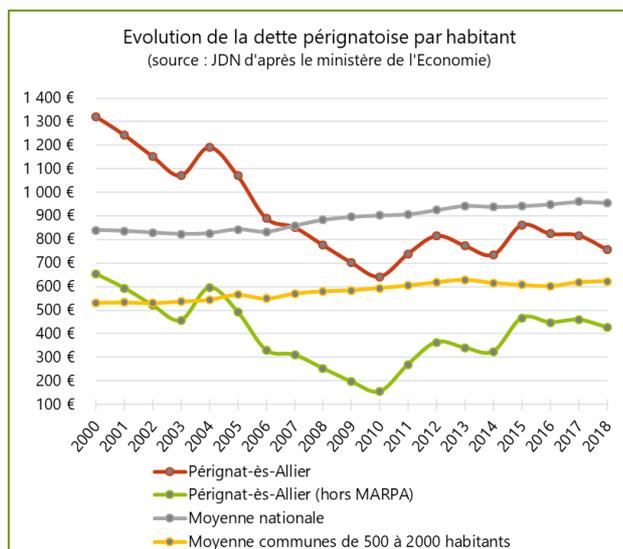
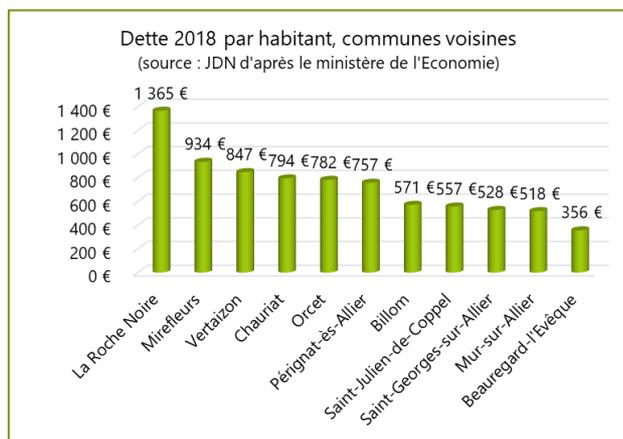
Les impôts sont la principale source de financement direct des communes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti). Il n'y a pas de services publics sans impôts, et l'un des arbitrages principaux à faire par un conseil municipal est la fixation des taux. Une démarche que nous assumons en toute transparence. Face à l'augmentation subies des charges de fonctionnement (cotisations retraites, SDIS*, Mise en place des rythmes scolaires) et à la baisse des dotations, nous avons donc décidé d'augmenter sur le mandat les taux de la taxe d'habitation (de 13,83% à 16,17%) et de la taxe foncière sur le bâti (de 17,86% à 20,88%).

✓ La masse salariale :

Avec la reprise du Centre de Loisirs (associatif) en régie municipale, la masse salariale a beaucoup progressé pour atteindre 53% des dépenses de fonctionnement en 2017 et retrouver un niveau acceptable en 2019 avec un ratio de 47% soit une réduction nette d'environ 100 000 €. Pour maîtriser ce poste, nous n'avons pas remplacé, chaque fois que c'était possible, les départs volontaires (mutations, démissions), les congés maladies et un départ en retraite. Nous avons également optimisé les missions en leur donnant plus de polyvalence, pour pouvoir ainsi répondre aux exigences réglementaires. Nous voulons à ce sujet remercier les agents pour leur implication active dans cette démarche.

✓ Les emprunts :

Jusqu'en 2014, nous avons décidé de limiter le recours à l'emprunt et ainsi baisser le niveau d'endettement de la commune. Du fait de la chute importante des taux, nous avons revu cette position pour financer une partie de nos investissements. La conjugaison de ces deux démarches nous a permis en 2019 de contracter un emprunt de 366000 € sur 12 ans à 1.3%.



Pour analyser objectivement la situation, nous avons déduit dans ce graphique les emprunts contractés pour la construction de la MARPA car leur annuité est couverte par les loyers des résidents.

Les contacts pris avec les banques nous laissent espérer une renégociation possible de certains emprunts générant une baisse annuelle des annuités à hauteur de 7.000€.

✓ L'Accueil de loisirs sans hébergement :

Avec 300.000€ (hors dépenses scolaires), soit 2.500€ en moyenne par an et par enfant scolarisé, il s'agit

du deuxième poste de dépenses du budget. Pour couvrir ce coût du service, 264€ sont versés par la CAF (32.000€ en 2019) et 1.261€ par les familles (151.320€), participation appuyée sur le quotient familial. Le reste, soit 975€ par an et par enfants (117.000€) est versé par la commune. C'est un montant qui peut paraître élevé mais il correspond à la mise en œuvre d'un projet éducatif volontaire et ambitieux, coconstruit avec l'ensemble des acteurs (élus, agents, représentants des familles, CAF...) pour offrir aux jeunes générations un cadre adapté à leur émancipation et à leur épanouissement. C'est aussi l'expression de la solidarité de l'ensemble du village en direction des Pérignatois de demain.

✓ Les investissements :

Ils sont de deux types : les réalisations et les acquisitions. De l'extension du centre de loisirs au chantier d'assainissement et de voirie du centre bourg en passant, entre autres, par le déplacement des ateliers municipaux ou la réfection des terrains de tennis, nous avons investi au total 1.470.000€ sur ce mandat. Nous avons bénéficié via le département, la région, l'Etat, la CAF et la MSA de 450.000€.

Par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier (EPF SMAF), nous avons fait au fil des années de nombreuses acquisitions. Sur la base d'une stratégie à long terme, cette démarche a permis de nombreux aménagements dont, sur ce mandat, la déconstruction du bâtiment à côté de l'église, la restauration de « la boulange », la construction de logements en accession ou en location, via la ZPH (Zone Pilote d'Habitat) ou le Bruchet.

En 2019, nous avons remboursé l'intégralité des échéances générées par ces acquisitions. Il ne reste aujourd'hui que deux biens dont l'échéance du paiement total n'est pas arrivée à son terme : « La Belle Epoque » (capital restant dû : 48.603€, échéance 2024), où un projet de réaménagement est prévu et « la Maisons du Pont » (capital restant dû : 58.297€, louée pour 5.040€ par an, échéance 2027).

Enfin, certains de ces biens ont aussi été revendus pour faire du logement (Le Bruchet pour 176.000€). D'autres, font l'objet d'une promesse de vente en cours (ilot des chats pour 240.000€ et rue du Gazou pour 140.000€) dans le cadre de la ZPH. Ces ventes permettront à la commune de retrouver de l'autofinancement et d'investir à nouveau sur d'autres projets.

Du fait de la complexité que représente la lecture d'un budget pour les non-initiés, nous avons souhaité vous donner, avec ces quelques chiffres significatifs, une photographie la plus explicite possible de la situation financière de la commune. Ces chiffres montrent que Pérignat est dans une situation financière saine et équilibrée. Malgré tout, nous ne voulons pas occulter les difficultés financières que toutes les communes ont vécues sur ce mandat ni masquer leurs impacts préoccupants sur la gestion à venir. C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre, notre expérience, nos réseaux et notre détermination pour mobiliser les moyens, trouver les équilibres budgétaires, continuer à développer notre village et bien vivre à Pérignat

